

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER ET VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES  
Nombre de Conseillers  
En exercice:10  
Présents : 7

DELIBERATION N° 19- 2016

Séance du jeudi 14 avril 2016



L'an deux mille seize et le jeudi 14 avril 2016 à 20h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 avril 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme BLANC Danielle

**Absentes excusées :** Noëlle STEFANI – Céline TRUCH

**Absent :** Jean-Claude FAURE

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre NOMIUS

**Objet :** Demande de prise en charge par la commune de l'entretien du talus parcelle B 628 (M. MERCIER et Mme DOMINOIS)

Le Maire donne lecture du courrier de M. MERCIER et Mme DOMINOIS reçu le 22 mars en mairie, nous demandant de prendre en charge l'entretien du talus côté Est jouxtant la parcelle B 628, qui sert à l'écoulement des eaux pluviales communales. Il en va de même pour la responsabilité de la commune en cas de débordement de la rase qui est propriété communale.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- **Décide** de répondre favorablement à la demande émise par M. MERCIER et Mme DOMINOIS
- **De prendre** en charge l'entretien du talus servant à l'écoulement des eaux pluviales communales et d'en avoir la responsabilité en cas de débordement de la rase qui est propriété communale.

Fait et délibéré, le 14 avril 2016

Le Maire  
Rémi COSTORIER

